

# TRANSPORTATION DISTRICT 140

## DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers  
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

1<sup>er</sup> juin 2010

Par télécopieur  
514-422-4945

### **Atlantic / Maritimes**

11 Thornhill Drive  
Suite 239  
Dartmouth, Nova Scotia  
B3B 1R9  
Tel/Tél. : 902-481-0077  
Fax/Télec. : 902-481-0079

### **Central / Centre**

2580 Drew Road  
Suite 203  
Mississauga, Ontario  
L4T 3M5  
Tel/Tél. : 905-671-3192  
Toll Free/Sans frais :  
1-877-426-2948  
Fax/Télec. : 905-671-2114  
Toll Free/Sans frais :  
1-866-298-0369

### **Eastern / Est**

3860, boul. Côte-Vertu,  
Bureau 214  
Saint-Laurent, Québec  
H4R 1V4  
Tel/Tél. : 514-336-3031  
Toll Free/Sans frais :  
1-888-992-1010  
Fax/Télec. : 514-336-3039  
Toll Free/Sans frais :  
1-866-800-3039

### **West / Ouest**

11871 Horseshoe Way  
Suite 2131  
Richmond, B.C.  
V7A 5H5  
Tel/Tél. : 604-448-0721  
Toll Free/Sans frais :  
1-877-426-3140  
Fax/Télec. : 604-448-0710  
Toll Free/Sans frais :  
1-888-310-1688

3515 - 27<sup>th</sup> Street, N.E.  
Unit 23  
Calgary, Alberta  
T1Y 5E4  
Tel/Tél. : 403-250-3708  
Fax/Télec. : 403-250-3707

18 - 399 Berry Street,  
Winnipeg, Manitoba  
R3J 1N6  
Tel/Tél. : 204-987-9254  
Fax/Télec. : 204-987-9252

M. Calin Rovinescu  
Président et chef de la direction  
Air Canada  
C.P. 14 000 - Succursale Aéroport  
Dorval (Québec) H4Y 1H4

### **Objet : ACTIONS D'AIR CANADA**

Cher Calin,

Cette lettre a pour but de vous expliquer la raison pour laquelle l'AIMTA a voté contre la proposition d'augmenter le nombre d'actions disponibles aux fins de rémunération des cadres d'Air Canada.

L'AIMTA est le plus grand syndicat chez Air Canada et en tant que tel, l'un des plus grands actionnaires individuels. Le syndicat a obtenu ces actions à la suite des négociations qui ont mené à la prolongation de la convention collective qui venait à échéance en juin 2009. Ces négociations se sont soldées par une entente permettant à Air Canada d'alléger l'obligation de financer les déficits de solvabilité des régimes de retraite auxquels participent les membres de l'AIMTA.

Ce gel jumelé à l'allègement de la solvabilité du régime de retraite représentaient une addition aux sacrifices importants faits par les membres de l'AIMTA lorsque Air Canada a demandé la protection contre ses créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Après chacune de ces négociations, les membres de l'AIMTA ont reçu la promesse que l'environnement des relations du travail allait s'améliorer et qu'Air Canada changerait sa culture d'entreprise afin de promouvoir un environnement de travail mieux adapté aux employés.

Malheureusement, Air Canada n'a pas encore fait la preuve qu'elle veut entreprendre des démarches pour créer un meilleur environnement de travail pour les employés. Les actions octroyées à l'AIMTA et aux autres syndicats ont été diluées lorsqu'Air Canada a émis des actions supplémentaires au public l'automne dernier. Lorsque cela s'est produit, la compagnie nous a dit que la promesse était de fournir des actions en date de notre entente et que tout le monde devrait travailler ensemble pour s'assurer que l'émission des actions soit un succès. Maintenant, tout près de six (6) mois plus tard, des démarches ont été entreprises pour augmenter le nombre d'actions mis à la disponibilité des membres de la haute direction d'Air Canada.



L'AIMTA et Air Canada ont conclu une entente l'an passé qui interdisait plus particulièrement toute augmentation de la rémunération des membres de la haute direction pour la période allant du 30 juin 2009 au 31 mars 2011. Les informations de presse vous citent disant que l'augmentation du nombre d'actions disponibles pour la haute direction ne constitue pas une violation de notre entente. Nous consultons présentement des avocats pour savoir si votre interprétation est exacte ou non. Toutefois, sachez que même s'il n'y a pas de violation technique de notre entente, les membres de l'AIMTA voient l'augmentation des actions mises à la disponibilité de la haute direction comme une violation morale de l'esprit de notre entente.

Afin qu'Air Canada obtienne du succès, la culture d'entreprise doit changer. Ceci exigera des cadres supérieurs qu'ils évitent de poser des gestes intéressés qui ont des effets négatifs sur le moral des employés. La décision d'augmenter le nombre d'actions de la haute direction a apparemment fait l'objet de délibérations sérieuses qui semblent avoir inclus une analyse juridique à savoir si un tel geste violerait l'entente d'Air Canada avec l'AIMTA et les autres syndicats. C'est très troublant de constater que le même niveau d'analyse ne semble pas avoir été appliqué à l'impact négatif évident qu'un tel geste pouvait avoir sur nos membres.

Les membres de l'AIMTA attendent depuis plusieurs années qu'Air Canada change sa façon de faire. Le souhait de nos membres qu'Air Canada s'améliore a été démontré par les nombreux sacrifices qu'ils ont faits afin que ce transporteur survive. Ce dernier geste ne fera qu'ajouter à la méfiance qui existe entre les membres de l'AIMTA et la compagnie.

Il faut plus que des mots pour aller de l'avant pour un avenir meilleur, il faut que des gestes soient posés.

Syndicalement

Chuck Atkinson  
Président-directeur général

CA/ih

c. c. dossier du District des transports 140  
dossier C. Rovinescu